

# **ETATS FINANCIERS**

## 31 Décembre 2012

### **Sommaire**

Comptes annuels de la Section générale	<b>3</b>
Bilan	<b>7</b>
Hors – bilan	<b>8</b>
Compte de résultat	<b>9</b>
Faits marquants	<b>11</b>
Principes comptables	<b>19</b>
Notes annexes aux états financiers relatives:	
- au bilan	<b>31</b>
- au hors-bilan	<b>51</b>
- au compte de résultat	<b>55</b>
- notes spécifiques	<b>70</b>





**SECTION GENERALE  
COMPTES SOCIAUX  
DE LA CAISSE DES DEPOTS  
AU 31 DECEMBRE 2012**

**Ces comptes ont été examinés et arrêtés par le Directeur général de la Caisse des Dépôts en date du 14 mars 2013.**



# SOMMAIRE

## ETATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan  
Hors-Bilan  
Compte de résultat

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS SOCIAUX

### 1. Environnement économique, événements marquants de la période & postérieurs à la clôture.

### 2. Principes d'élaboration des comptes

### 3. Notes relatives au bilan

- 3.1 Opérations interbancaires et assimilés - Créances sur les établissements de crédit
- 3.2 Opérations avec la clientèle
- 3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille
  - 3.3.1 Analyse par nature et type de portefeuille
  - 3.3.2 Eléments complémentaires
- 3.4 Participations
  - 3.4.1 Principales participations
  - 3.4.2 Mouvements
- 3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles
  - 3.5.1 Ventilation
  - 3.5.2 Mouvements
- 3.6 Comptes de régularisation et actifs divers
- 3.7 Opérations interbancaires et assimilés - Dettes envers les établissements de crédit
- 3.8 Opérations avec la clientèle
- 3.9 Dettes représentées par un titre
- 3.10 Comptes de régularisation et passifs divers
- 3.11 Provisions
- 3.12 Variation des capitaux propres
- 3.13 Risques de crédit
  - 3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit
  - 3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle
  - 3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe
- 3.14 Eléments du bilan
  - 3.14.1 Ventilation par devises - Valeurs nettes après dépréciation
  - 3.14.2 Ventilation par durée restant à courir - Valeurs nettes après dépréciation

### 4. Notes relatives au hors-bilan

- 4.1 Engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises
- 4.2 Instruments financiers à terme
- 4.3 Instruments financiers à terme
  - 4.3.1 Ventilation par durée résiduelle
  - 4.3.2 Ventilation par devise

4.3.3 Ventilation par zone géographique (des swaps de taux)

4.4 Risques de crédit - Engagements donnés - Ventilation par zone géographique

**5. Notes relatives au résultat**

5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

5.4 Autres intérêts et assimilés

5.5 Revenus des titres à revenu variable

5.6 Produits et charges de commissions

5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

5.10.1 Produits et charges générales d'exploitation

5.10.2 Effectifs rémunérés

5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

5.12 Coût du risque

5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

5.14 Impôts sur les bénéfices

**6. Notes spécifiques**

6.1 Grand emprunt national

6.2 Exposition aux dettes souveraines

## Bilan Section Générale

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
<b>Actif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>31 219</b>	<b>28 461</b>
Caisse, Banques centrales		3 670	3
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	21 238	18 201
Créances sur les établissements de crédit	3.1	6 311	10 257
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3.2</b>	<b>6 029</b>	<b>5 772</b>
Comptes ordinaires débiteurs		636	722
Autres concours à la clientèle		5 393	5 050
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>	<b>3.3</b>	<b>50 509</b>	<b>47 610</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe		37 829	35 103
Actions et autres titres à revenu variable		12 680	12 507
<b>Participations</b>	<b>3.4</b>	<b>20 271</b>	<b>21 110</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>3.5</b>	<b>3 274</b>	<b>3 264</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>3.6</b>	<b>12 894</b>	<b>11 671</b>
<b>Total actif</b>		<b>124 196</b>	<b>117 888</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>3.7</b>	<b>14 122</b>	<b>7 011</b>
Dettes envers les établissements de crédit à vue		1 217	997
Dettes sur établissement de crédit à terme		12 905	6 014
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3.8</b>	<b>49 384</b>	<b>49 984</b>
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		42 511	42 806
Autres dettes envers la clientèle		6 873	7 178
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>3.9</b>	<b>27 702</b>	<b>28 945</b>
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		27 702	28 945
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>3.10</b>	<b>13 682</b>	<b>12 651</b>
<b>Provisions</b>	<b>3.11</b>	<b>515</b>	<b>752</b>
<b>Dépôts de garantie</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)</b>	<b>3.12</b>	<b>473</b>	<b>473</b>
<b>Capitaux propres - hors FRBG</b>	<b>3.12</b>	<b>18 317</b>	<b>18 071</b>
Réserves et autres		17 969	17 873
Résultat de l'exercice		348	198
<b>Total passif</b>		<b>124 196</b>	<b>117 888</b>

## Hors-Bilan Section Générale

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Engagements de financement et de garantie donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>8 437</b>	<b>6 205</b>
En faveur d'établissements de crédit		20
En faveur de la clientèle	8 437	6 185
<b>Engagements de garantie</b>	<b>8 585</b>	<b>10 036</b>
En faveur d'établissements de crédit (1)	6 821	8 665
En faveur de la clientèle	1 764	1 371
Engagements douteux		
<b>Engagements de financement et de garantie reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>7 513</b>	<b>7 563</b>
Reçus d'établissements de crédit (2)	7 513	7 563
<b>Engagements de garantie</b>	<b>10 107</b>	<b>12 439</b>
Reçus des établissements de crédit (1)	6 697	9 084
Reçus de la clientèle	2 204	2 146
Reçus de l'Etat et assimilés	1 206	1 209
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir (3)	1 242	1 820
Titres à livrer	51	
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>		
Autres engagements donnés (4)	20 356	9 322
Autres engagements reçus	364	396

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts / emprunts de devises sont décrits dans la note 4.1.

(1) Dont au 31 décembre 2012 , un engagement de garantie donné à NATIXIS pour 6 671 M€ ( 8 418 M€ au 31 décembre 2011) et un engagement de contre garantie de la BPCE au profit de la Caisse des Dépôts pour 6 671 M€ ( 8 418 M€ au 31 décembre 2011).

(2) Correspond à une ligne de crédit de refinancement à la Banque de France.

(3) Comprend les engagements de souscriptions FCPR.

(4) Dont 20 227 M€ de titres et de créances remis en nantissement Banque de France (Pool 3G) ( 9 201 M€ au 31 décembre 2011).



## Résultat Section générale

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		<b>2 209</b>	<b>2 197</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	131	109
Opérations avec la clientèle	5.2	179	249
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	1 622	1 590
Autres intérêts et produits assimilés	5.4	277	249
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		<b>(1 232)</b>	<b>(1 246)</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	(112)	(121)
Opérations avec la clientèle	5.2	(390)	(441)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	(388)	(358)
Autres intérêts et charges assimilées	5.4	(342)	(326)
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>5.5</b>	<b>1 139</b>	<b>1 137</b>
<b>Commissions (produits)</b>	<b>5.6</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
<b>Commissions (charges)</b>	<b>5.6</b>	<b>(36)</b>	<b>(40)</b>
<b>Gains ou pertes s/opé des portefeuilles de négociation</b>	<b>5.7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Gains ou pertes s/opé des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>5.8</b>	<b>233</b>	<b>(48)</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets</b>	<b>5.9</b>	<b>(69)</b>	<b>(77)</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>2 272</b>	<b>1 948</b>
Charges générales d'exploitation	5.10	(397)	(359)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	5.11	(98)	(83)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>1 777</b>	<b>1 506</b>
Coût du risque	5.12	(6)	(59)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 771</b>	<b>1 447</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.13	(984)	(1 020)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>787</b>	<b>427</b>
Impôts sur les bénéfices	5.14	(439)	(229)
<b>Résultat net</b>		<b>348</b>	<b>198</b>



# Notes annexes aux états financiers

## 1. Environnement économique, événements marquants de la période & postérieurs à la clôture.

### L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE 2012

#### I. UNE CROISSANCE MONDIALE QUI PATIT DU DESENDETTEMENT GENERAL

L'année 2012 a été marquée par un ralentissement de la croissance au niveau mondial ainsi que par un renforcement de la crise des dettes souveraines en zone euro au printemps. Aux Etats-Unis, l'économie semble repartir, même si les problèmes structurels demeurent.

La croissance mondiale a perdu près d'un point, à 2,9%, sous l'impact des facteurs suivants :

- L'austérité budgétaire en Europe (en zone euro dans son ensemble comme au Royaume-Uni) ;
- La réduction de l'endettement des acteurs privés dans la plupart des pays développés ;
- La décélération de la croissance du commerce mondial qui est passée de +4,5% à +2,5%.

#### 1.1. LES EVOLUTIONS NE SONT PAS TOUTES HOMOGENES :

- La croissance aux Etats-Unis s'est accélérée, de +1,8 % en 2011 à +2,3 % en 2012. Les ajustements budgétaires majeurs ont été repoussés en 2013, après les élections. Le marché immobilier semble sortir de son ornière et le marché de l'emploi amorce une embellie avec une diminution du taux de chômage de 0,6 point, à 7,7 %.
- La zone euro s'est enfoncée dans la récession (-0,5 % en moyenne). L'Allemagne n'a plus joué le rôle de locomotive qu'elle avait eu en 2011 : sa croissance est passée de 3,0 % à seulement 0,8 %. La France s'est à peine maintenue à flot, avec une croissance limitée à 0,1 %. En Espagne et en Italie, la récession s'est poursuivie. Les populations subissent les ajustements budgétaires, couplés avec la dégradation de l'emploi (le chômage a crû de 1,1 pt, à 11,9 % en moyenne sur la zone, dont 27 % en Espagne) et la stagnation des salaires réels (amputés par une inflation à 2,5 %). Les entreprises, face à une demande atone et à un resserrement des conditions de crédit, ont diminué leurs investissements.
- Les pays émergents ont vu leur croissance ralentir fortement, de 6,4 % à 4,7 % — et cela quelle que soit la zone. La baisse logique des exportations et l'affaiblissement plus inattendu de la demande domestique, expliquent le ralentissement en Chine. Le Brésil a lui aussi pâti du ralentissement du commerce mondial mais également d'une devise surévaluée.

## **II. DES TAUX AU PLUS BAS HISTORIQUE**

### **2.1. DES POLITIQUES MONETAIRES TOUJOURS PLUS SOUPLES**

Pour contrer ces facteurs macroéconomiques défavorables et soutenir les systèmes bancaires, les banques centrales ont encore assoupli leur politique monétaire en 2012 par des baisses de taux directeurs dans les pays émergents et par des mesures encore moins conventionnelles dans les pays développés. La Fed, la Banque d'Angleterre, la Banque du Japon et la Banque centrale européenne (BCE) ont été toujours plus accommodantes via des mesures de *quantitative easing*, des injections de liquidité, des baisses de taux et des prises de position verbales fermes.

La BCE a fourni une liquidité illimitée aux banques sur 3 ans via un nouveau LTRO en février. Le commentaire de Mario Draghi en juillet 2012 : « La BCE est prête à faire tout ce qu'il faudra pour préserver l'euro » a eu un impact majeur sur la confiance des investisseurs. L'extension du soutien à la Grèce et l'offre d'achat de titres souverains, ont accru le sentiment que la BCE avait la possibilité de jouer son rôle pour éviter la crise de liquidité et endiguer le risque souverain.

### **2.2. DES TAUX LONGS ET COURTS A DES NIVEAUX JAMAIS VUS**

L'action de la BCE a eu un impact majeur sur les niveaux des taux :

- Les taux courts de l'Etat allemand sont devenus négatifs jusqu'à des maturités supérieures à 3 ans. La France s'est aussi refinancée à des taux courts négatifs tout le second semestre ;
- La recherche de sécurité a conduit le taux 10 ans allemand sous 1,20 % en juillet 2012, niveau jamais atteint historiquement. En revanche, les taux italiens et surtout espagnols montaient fortement : en juillet, la courbe espagnole était presque plate à plus de 7 % ;
- Au second semestre, l'intervention de Mario Draghi a induit une baisse générale des taux longs. Au total, sur l'année, le taux 10 ans italien s'est détendu de 240 pb à 4,49 %, le taux 10 ans allemand de 51 pb à 1,31 % et le taux 10 ans français de 115 pb à 1,99 %. Seul le taux 10 ans espagnol a augmenté de 19 pb à 5,23 %, devant la détérioration des finances de l'Etat et des régions espagnoles ;
- Les Etats européens ont pu achever leurs opérations de financement sans difficulté majeure. Certains Etats périphériques (Irlande, Portugal) ont même annoncé leur retour sur le marché pour 2013.

### **2.3. UN MARCHÉ DU CREDIT QUI BENEFICIE A PLEIN DE LA RECHERCHE DE RENDEMENT**

Les investisseurs ayant besoin de rendements positifs ont massivement investi sur le crédit, qui a connu une année faste : la performance du *high yield* en zone euro a été de 25 % et celle des dettes des financières de 32 %. Le *spread* moyen des *corporates* en zone euro a été divisé par plus de deux.

Le volume d'émissions s'est situé à un très haut niveau historique, en particulier pour les émetteurs non financiers *investment grade* qui ont bénéficié à la fois de niveaux absolus très bas et d'une liquidité très abondante. Les taux de défaut des émetteurs sont restés contenus, alors que les dégradations de notation, dans le sillage des baisses de notations des souverains, ont été nombreuses, en particulier pour les financières.

### **III. DES MARCHES ACTIONS QUI BENEFICIENT D'UN RETOUR VERS LES ACTIFS RISQUES PLUS REMUNERATEURS**

Sur les marchés actions, l'année a été scindée en trois périodes :

- ✓ Au 1er trimestre 2012, le LTRO a favorisé l'appétit pour le risque, avec un *rally* marqué ;
- ✓ Cette embellie n'a pas duré et les craintes d'un éclatement de la zone euro ont conduit les marchés sous leur niveau de début d'année, avec, en parallèle un doublement de la volatilité ;
- ✓ Les mesures énergiques de l'été ont favorisé le retour de la confiance et ont permis le retour à la hausse des marchés actions, plus du fait d'une augmentation du price earning que des bénéfices, constamment révisés à la baisse.

Au final, le CAC40 s'est apprécié sur l'année de 20 % (dividendes compris), le DAX allemand de 29 % et le Stoxx 600 européen de 19 %. Seul le marché espagnol, avec -1 %, a pâti du risque pays.

Par secteur, les financières sont en forte progression, tout comme les cycliques. À l'inverse, les secteurs défensifs comme les télécoms et les utilities ont souffert d'un manque de visibilité et de leur dépendance à des marchés réglementés.

En dehors de la zone euro, les performances sont également largement positives : le S&P500 augmente de +16 % (dividendes inclus) et les marchés émergents de +18 %. Après un fort *rally* en fin d'année, le Nikkei progresse de +25 %.

Quant aux marchés de matières premières, l'or progresse encore un peu (+7 %) et le pétrole est à peu près stable.

## EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

### I. BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

« La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions ». *Article 1<sup>er</sup> de la loi du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.*

L'organisation de la BPI ne sera définitive qu'une fois achevé son processus de constitution. Celui-ci implique que l'Etat et la Caisse des Dépôts apportent, à l'issue de la consultation des instances représentatives du personnel et de l'obtention des autorisations nécessaires notamment des autorités de la concurrence, à la BPI trois entités distinctes : Oséo, le Fonds stratégique d'investissement et CDC Entreprises. Ce processus technique, qui devrait arriver à son terme d'ici la fin du premier semestre, permettra à la BPI de déployer son action en s'appuyant sur environ 20 Md€ de fonds propres.

En cible, la BPI sera composée de trois entités :

- une société faîtière, détenue à parité par l'Etat et la Caisse des Dépôts, qui assurera le pilotage de l'ensemble du groupe,
- un pôle financement - l'actuel Oséo - dédié au financement de l'innovation, au cofinancement bancaire et à la garantie de prêts ;
- un pôle investissement, issu de l'apport du FSI, de CDC Entreprises et de ses filiales, chargé des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres dans les entreprises.

La gouvernance de la BPI repose sur :

- Le conseil d'administration présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts et composé de quinze membres, le directeur général de la BPI, deux représentants des régions, quatre représentants de l'état, quatre représentants de la Caisse des Dépôts dont le président, deux personnalités qualifiées et deux représentants des salariés ;
- Des comités d'orientation chargés d'exprimer un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention et les modalités d'exercice, par la BPI et ses filiales, de leurs missions d'intérêt général. Les comités régionaux d'orientation se prononcent notamment sur la cohérence entre les actions de la BPI à l'échelon régional et ses orientations stratégiques nationales.

La BPI interviendra auprès d'un spectre très large d'entreprises allant des start up aux ETI et sera le grand partenaire public des PME, tout au long de leur développement. La BPI aura également la possibilité de stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises.

Les interventions de la BPI prendront plusieurs formes :

- Le financement de l'innovation sous la forme de subventions et avances remboursables ;
- La garantie de prêts et, le cas échéant, d'investissements en fonds propres ;

- Le cofinancement, aux côtés des banques de la place, de prêts bancaires à moyen et long terme visant à financer le développement ;
- L'investissement en fonds propres, et en quasi-fonds propres, directement et via des fonds partenaires, dans les PME, les ETI et les grandes entreprises ;
- La distribution de l'ensemble des soutiens financiers à l'export.

## **II. LA SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL**

Le ministre de l'Economie et des Finances a signé le 23 janvier 2013 avec la Caisse des Dépôts, la Banque Postale et le groupe Dexia, le contrat de création de la Société de Financement Local.

Détenue à 75% par l'Etat, 20% par la Caisse des Dépôts et 5% par La Banque Postale, la Société de Financement Local permettra de refinancer, via sa société de crédit foncier qui prendra le nom de Caisse Française de Financement Local, les prêts moyen et long terme que la Banque Postale va proposer, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, aux collectivités territoriales, à leurs regroupements et aux établissements publics de santé.

Les crédits commercialisés par La Banque Postale en partenariat avec la Caisse des Dépôts , dans le cadre d'une co-entreprise, seront refinancés par la SFIL et représenteront une part significative du marché des prêts aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics de santé en offrant des volumes de prêts de l'ordre de 5 milliards d'euros par an.

Cet investissement renforcera la Caisse des Dépôts dans son rôle de partenaire privilégié des collectivités locales. Ce rôle s'exercera également au travers de la mise en œuvre de l'enveloppe complémentaire de prêts sur fonds d'épargne en faveur des collectivités locales.

Dans le cadre des engagements pris au terme du pacte d'actionnaires de SFIL, la Caisse des Dépôts a accordé début 2013 une ligne de liquidité à la SFIL à hauteur d'un montant maximum de 12,5 Md€.

## **III. PARTICIPATIONS**

### **3.1. DEXIA**

L'accélération de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro a soumis le groupe Dexia, durant l'été 2011, à un regain de tension sur sa situation de liquidité et l'a conduit à mettre en œuvre une série de mesures structurelles, visant à mettre en œuvre le plan de résolution ordonnée du groupe Dexia

La Caisse des Dépôts (Section générale) détenait 13 % du capital de Dexia SA jusqu'au 30 décembre 2012.

Au 30 juin 2012, comme au 31 décembre 2011, la valeur de mise en équivalence de la participation Dexia SA à l'actif du bilan du groupe Caisse des Dépôts était nulle.

Au 30 juin 2012, l'attente d'une décision définitive de la Commission européenne sur la garantie des Etats pesait lourdement sur le coût de refinancement du groupe Dexia et renforçait la probabilité qu'une amélioration de la situation financière de Dexia SA



bénéficierait en premier lieu et principalement aux Etats garants, via les conditions de rémunération de cette garantie. Compte tenu de cette évolution de la situation en 2012, la Caisse des Dépôts a décidé d'enregistrer en résultat dès le 30 juin 2012 les pertes latentes négatives (accumulées depuis la première consolidation de Dexia en octobre 2008 dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts), soit -453 M€. Ainsi depuis le 30 juin 2012, dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts et de la Caisse des Dépôts (Section générale), le coût d'acquisition total des titres Dexia SA, soit 2 859 M€ est totalement déprécié.

Le 31 décembre 2012, les Etats belge et français ont souscrit à une augmentation de capital pour un montant de 5,5 Md€ autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de Dexia SA réunie le 21 décembre 2012 et dans le cadre de l'approbation du plan révisé de résolution ordonnée du groupe Dexia, approuvée par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Les Etats belge et français ont souscrit à des actions de préférence nouvelles de Dexia SA, portant ainsi leur participation au capital de Dexia SA respectivement à 50 % et 44 %. L'opération a abouti à une dilution économique très importante des autres actionnaires, ainsi la Caisse des Dépôts Section générale ne détient plus au 31 décembre 2012 que 0,82 % du capital de Dexia SA et n'a plus d'administrateur. En conséquence, la Caisse des Dépôts Section générale a déconsolidé Dexia SA à cette date.

Compte tenu de ces incertitudes, la dépréciation de 452 M€ des titres Dexia, constituée au 30 juin dans les compte de la section générale, a été maintenue au 31 décembre 2012. Le cout d'acquisition des titres d'une valeur brute de 2 859 M€ est ainsi totalement déprécié.

### **3.2. OPERATION DE RAPPROCHEMENT ENTRE ICADE ET SILIC**

Le 30 décembre 2011, la Caisse des Dépôts a apporté la totalité de sa participation dans Icade, soit 55,58 % à la société Holdco SIIC, société holding créée à cet effet et contrôlée par la Caisse des Dépôts. Consécutivement, Groupama a apporté 6,5 % du capital de Silic, en échange de titres de la société Holdco SIIC. A l'issue de ces opérations, la Caisse des Dépôts contrôle la société Holdco SIIC à plus de 95 % au 31 décembre 2011.

Le 6 février 2012, la Caisse des Dépôts et Groupama ont signé un pacte d'actionnaires régissant leurs relations au sein de Holdco SIIC. Ce pacte est valable pour une durée de 20 ans et comporte notamment les stipulations suivantes :

- engagement d'inaliénabilité des titres Holdco SIIC détenus par Groupama pendant une durée de 30 mois suivant la date de conclusion du pacte d'actionnaires ;
- un droit de préemption au profit de la Caisse des Dépôts à l'expiration de la période d'inaliénabilité ;
- un droit de sortie conjointe proportionnel au profit de Groupama au cas où la Caisse des Dépôts souhaiterait transférer à un tiers autre qu'un affilié tout ou partie de ses titres Holdco SIIC ;
- une liquidité au profit de Groupama.

A la suite de l'obtention de l'autorisation de l'opération par l'Autorité de la concurrence le 13 février 2012, Groupama a apporté le solde de sa participation de 37,45 % du capital de Silic à Holdco SIIC le 16 février 2012. A l'issue de cet apport, Holdco SIIC détient de concert avec Icade et la Caisse des Dépôts 43,94 % du capital et des droits de vote de Silic. La Caisse des Dépôts et Groupama détiennent respectivement 75,07 % et 24,93 % du capital et des droits de vote de Holdco SIIC.

L'opération d'apport des titres Silic par Groupama à Holdco SIIC confère à la Caisse des Dépôts le contrôle de Silic le 16 février 2012 concomitamment à une diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse des Dépôts dans les entités Holdco SIIC et Icade. A partir



du 16 février 2012, la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des filiales Holdco SIIC, Icade et Silic et consolide cet ensemble par intégration globale.

Consécutivement au franchissement du seuil de 30 % par Holdco SIIC dans Silic agissant de concert avec Icade et la Caisse des Dépôts, Icade a déposé, le 13 mars 2012, une offre obligatoire sur Silic. L'offre est composée d'une offre publique d'échange sur les actions Silic ainsi qu'une offre publique d'achat sur les obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANES ») émises par Silic.

Les termes de l'offre sont les suivants :

- pour l'offre d'échange, la parité est égale à la parité d'échange retenue pour les apports à Holdco SIIC par Groupama de la participation dans Silic, soit 5 actions Icade pour 4 actions Silic ;
- pour l'offre d'achat, la valeur nominale de l'ORNANE à laquelle s'ajoute le coupon couru jusqu'à la date anticipée pour le règlement-livraison de l'offre, soit 126 € par ORNANE sur la base d'un règlement-livraison le 14 juin 2012.

Le 24 avril 2012, l'AMF a déclaré l'offre conforme. La décision de conformité et l'avis d'ouverture de l'offre ont été publiés par l'AMF respectivement le 24 avril 2012 et le 26 avril 2012. Par recours du 3 mai et du 4 mai 2012, SMA Vie BTP et l'ADAM ont respectivement saisi la Cour d'appel de Paris d'une demande d'annulation de la décision de conformité de l'AMF. Par observations déposées près la Cour d'appel de Paris le 31 mai 2012, l'AMF s'est engagée « dans l'intérêt du marché et à titre conservatoire, à proroger la date de clôture de l'offre publique, initialement fixée au 1<sup>er</sup> juin 2012, en sorte que cette clôture n'intervienne que huit jours au moins après le prononcé de l'arrêt de la cour statuant sur les recours en annulation de la décision de l'AMF ».

Le 26 juin 2012, la Cour d'appel de Paris a fixé au 21 mars 2013 l'audience de plaidoirie. La décision de la Cour d'appel de Paris devrait intervenir d'ici à la fin du premier semestre 2013. Conformément à la décision de prorogation de l'AMF en date du 15 mai 2012, l'offre reste ouverte jusqu'à nouvel avis.

### **3.3. VEOLIA TRANSDEV**

Le 22 octobre 2012, la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement ont annoncé leur entrée en discussion en vue de la signature d'un accord définitif visant à renforcer la structure financière de Veolia Transdev et à lui donner les moyens de son développement stratégique.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement souscriraient à une augmentation de capital de 800 M€, par conversion d'une partie des prêts d'actionnaires. A l'issue, de cette opération, la Caisse des Dépôts détiendrait 60 % du capital de Veolia Transdev et prendrait le contrôle exclusif, Veolia Environnement conserverait 40 % du capital. Des cessions ciblées ainsi que la mise en place d'un refinancement bancaire accompagneraient cette opération. Préalablement à la réalisation de cette restructuration, Veolia Environnement reprendrait la participation de 66 % que Veolia Transdev détient dans la SNCM et ses filiales, ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés.

La Caisse des Dépôts, partenaire de long terme des collectivités locales, inscrirait cette prise de contrôle dans la durée pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité.

Il est rappelé qu'à ce stade aucun accord définitif n'a été conclu entre les parties, les discussions devant se poursuivre après information et consultation des instances représentatives du personnel.

Compte tenu de ces éléments, une dépréciation de 198 M€ des titres Veolia Transdev est enregistrée dans les compte de la Section générale au 31 décembre 2012. Le cout d'acquisition des titres d'une valeur brute de 691 M€ est déprécié de 491 M€.

# Notes annexes aux états financiers

## 2. Principes d'élaboration des comptes

Les comptes au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2011.

### **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

#### **I. ENREGISTREMENT EN COMPTE DE RESULTAT**

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

#### **II. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE**

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables des règlements n° 2002-03 modifié et n° 2009-03 s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

##### **2.1. PRETS**

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie

ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuës du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

## **2.2. TITRES RECUS EN PENSION LIVREE ET VALEURS RECUES EN PENSION**

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis. Les titres pris en

pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

### **III. TITRES ET OPERATIONS SUR TITRES**

#### **3.1. TITRES**

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

##### **▪ Titres de transaction**

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. A chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

##### **▪ Titres de placement**

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti", et sont évalués de la façon suivante :

- actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

##### **▪ Titres d'investissement**

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

#### ▪ **Titres de l'activité de portefeuille (TAP)**

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

#### ▪ **Titres de participation**

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

### **3.2. OPERATIONS SUR TITRES**

#### ▪ **OAT indexées sur l'inflation**

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

- **Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)**

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée prorata temporis en résultat.

#### **IV. INSTRUMENTS FINANCIER A TERME**

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

##### **4.1. CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX ET DE DEVISES**

- **Opérations de couverture**

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés prorata temporis.

- **Positions ouvertes isolées**

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.



## **4.2. AUTRES OPERATIONS**

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

### **▪ Opérations de couverture**

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

### **▪ Opérations autres que de couverture**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

## **4.3. OPERATIONS COMPLEXES**

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

### **▪ Opérations relevant de la logique de couverture**

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé prorata temporis. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

### **▪ Gestion de portefeuille de transaction**

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

## **4.4. LES VALEURS DE MARCHE**

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.



## V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Conformément au règlement n° 2004-06 du CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini:

- ✓ gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
  - ✓ couverture/façade : 30 ans ;
  - ✓ agencements : 10 ans ;
  - ✓ installations générales et techniques : 20 ans ;
  - ✓ gros entretien : 15 ans.
- 
- La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.
  - Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans.
  - A chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

## VI. IMMOBILIER DE PLACEMENT

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique

“Autres produits et charges d’exploitation bancaire nets” du compte de résultat. Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

## **VII. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

### **7.1. EMPRUNTS**

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

### **7.2. TITRES DONNES EN PENSION LIVREE**

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d’origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

## **VIII. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **IX. PROVISIONS**

Figurent sous cette rubrique :

### **9.1. PROVISIONS SUR OPERATIONS DE FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS**

Il s’agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d’activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d’intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d’épargne.

## **9.2. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX**

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et des charges liées à l'accord-cadre 2012-2014.

## **9.3. AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES**

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

## **9.4. PROVISIONS POUR IMPOTS**

Il s'agit d'une provision couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

## **X. ENGAGEMENTS SOCIAUX**

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, gratifications ou jours de congé liés à l'ancienneté Caisse des Dépôts ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.
  - Certains retraités de l'Etablissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans la cadre de l'Epargne prévoyance individuelle.
  - Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, pour la plupart issus de l'accord-cadre 2012-2014, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.
- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'Etat en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un

risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des nouvelles dispositions de la loi n° 2010-1330 du 09 novembre 2010 portant réforme des retraites, ainsi que de l'article 88-I de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012 qui accélère le calendrier du relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension et de l'âge d'obtention de la retraite à taux plein.

- Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels. La Caisse des Dépôts a choisi de reconnaître ces écarts immédiatement en résultat.

- En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

- Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail ou médailles Caisse des Dépôts sont calculés selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

## **XI. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)**

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

## **XII. IMPOTS SUR LES BENEFICES**

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'Etablissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2012 s'établissent :

- à 36,10 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- à 20,58 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- à 16,25 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- à 3,61 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (36,10 %).

### **XIII. OPERATIONS EN DEVISES**

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

### **XIV. RECOURS A DES ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritères tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

### 3.1 Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>1 834</b>	<b>3 976</b>
<b>Intérêts courus</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Comptes et prêts au jour le jour</b>		
<b>Comptes courants du fonds d'épargne</b>		
<b>Créances sur les établissements de crédit à vue</b>	<b>1 835</b>	<b>3 981</b>
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>4 476</b>	<b>5 963</b>
Capital et assimilé	4 463	5 958
Créances douteuses	22	22
Dépréciations	(22)	(22)
Intérêts courus	13	5
<b>Titres reçus en pension livrée</b>		
Capital et assimilé		
Intérêts courus		
<b>Crédit divers</b>		<b>313</b>
Capital et assimilé		313
Créances douteuses		6
Dépréciations		(6)
<b>Créances sur les établissements de crédit à terme</b>	<b>4 476</b>	<b>6 276</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>6 311</b>	<b>10 257</b>

## 3.2 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Comptes ordinaires de la clientèle</b>	<b>636</b>	<b>722</b>
<b>Créances douteuses</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>
<b>Intérêts courus</b>		
<b>Comptes ordinaires débiteurs à vue</b>	<b>636</b>	<b>722</b>
<b>Crédits de trésorerie et créances commerciales</b>	<b>1 887</b>	<b>1 503</b>
Capital et assimilé	1 819	1 465
Créances douteuses	228	210
Dépréciations	(225)	(207)
Intérêts courus	65	35
<b>Titres reçus en pension livrée</b>		
Titres reçus en pension livrée		
<b>Crédits divers</b>	<b>2 475</b>	<b>2 447</b>
Clientèle financière	5	23
Capital et assimilé	2 367	2 327
Créances douteuses	163	156
Dépréciations	(83)	(82)
Intérêts courus	23	23
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>515</b>	<b>580</b>
Capital et assimilé	513	576
Créances douteuses	3	3
Dépréciations	(2)	(2)
Intérêts courus	1	3
<b>Crédits au logement</b>	<b>516</b>	<b>520</b>
Capital et assimilé	515	518
Créances douteuses	2	3
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus		
<b>Autres concours à la clientèle à terme</b>	<b>5 393</b>	<b>5 050</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>6 029</b>	<b>5 772</b>



### 3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

#### 3.3.1 Analyse par nature et type de portefeuille

	31.12.2012					31.12.2011				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>2 636</b>	<b>1 716</b>	<b>16 886</b>		<b>21 238</b>	<b>51</b>	<b>2 037</b>	<b>16 113</b>		<b>18 201</b>
Effets publics et valeurs assimilées	5	1 716	16 886		18 607	51	2 037	16 113		18 201
- fonds d'Etat	5	1 716	16 886		18 607	51	1 587	16 113		17 751
- bons du Trésor					450		450			450
Titres prêtés										
Titres empruntés	2 631				2 631					
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>98</b>	<b>33 745</b>	<b>3 986</b>		<b>37 829</b>	<b>234</b>	<b>30 425</b>	<b>4 444</b>		<b>35 103</b>
Obligations		1 167	631		1 798		1 240	924		2 164
Autres titres à revenu fixe	98	32 578	3 355		36 031	234	29 185	3 520		32 939
Titres prêtés										
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>2 699</b>		<b>9 981</b>	<b>12 680</b>		<b>2 658</b>		<b>9 849</b>	<b>12 507</b>
Actions		1 373		8 679	10 052		1 310		8 657	9 967
OPCVM		702		1 176	1 878		781		1 067	1 848
Autres titres à revenu variable		624		126	750		567		125	692
Titres prêtés										
<b>Total par type de portefeuille</b>	<b>2 734</b>	<b>38 160</b>	<b>20 872</b>	<b>9 981</b>	<b>71 747</b>	<b>285</b>	<b>35 120</b>	<b>20 557</b>	<b>9 849</b>	<b>65 811</b>

### 3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

#### 3.3.2 Eléments complémentaires

	31.12.2012					31.12.2011				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>2 636</b>	<b>1 716</b>	<b>16 886</b>		<b>21 238</b>	<b>51</b>	<b>2 037</b>	<b>16 113</b>		<b>18 201</b>
Valeur brute	2 636	1 628	15 805		20 069	51	2 008	15 527		17 586
Primes / décotes		59	776		835		30	322		352
Créances rattachées		29	305		334		20	324		344
Dépréciations							(21)	(60)		(81)
<b>Valeur de marché</b>	<b>2 635</b>	<b>1 781</b>	<b>18 282</b>		<b>22 698</b>	<b>51</b>	<b>2 054</b>	<b>16 602</b>		<b>18 707</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>98</b>	<b>33 745</b>	<b>3 986</b>		<b>37 829</b>	<b>234</b>	<b>30 425</b>	<b>4 444</b>		<b>35 103</b>
Valeur brute	98	33 479	3 900		37 477	234	30 133	4 365		34 732
Primes / décotes		65	26		91		71	7		78
Créances rattachées		206	60		266		291	72		363
Dépréciations		(5)			(5)		(70)			(70)
<b>Valeur de marché</b>	<b>98</b>	<b>34 382</b>	<b>4 444</b>		<b>38 924</b>	<b>234</b>	<b>30 791</b>	<b>4 602</b>		<b>35 627</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>2 699</b>		<b>9 981</b>	<b>12 680</b>		<b>2 658</b>		<b>9 849</b>	<b>12 507</b>
Valeur brute		3 008		11 409	14 417		3 084		11 057	14 141
Créances rattachées				15	15		1		4	5
Dépréciations		(309)		(1 443)	(1 752)		(427)		(1 212)	(1 639)
<b>Valeur de marché</b>		<b>3 327</b>		<b>11 596</b>	<b>14 923</b>		<b>2 985</b>		<b>9 766</b>	<b>12 751</b>
<b>Total du portefeuille titres</b>	<b>2 734</b>	<b>38 160</b>	<b>20 872</b>	<b>9 981</b>	<b>71 747</b>	<b>285</b>	<b>35 120</b>	<b>20 557</b>	<b>9 849</b>	<b>65 811</b>

### 3.4.Participations

#### 3.4.1 Principales participations

(en millions d'euros)	31.12.2012				31.12.2011
Titres de participation supérieurs à 100 millions d'euros	% de détention	valeur brute	Dépréciations	valeur nette comptable	valeur nette comptable
FONDS STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENT	51,0	10 139	(200)	9 939	10 139
DEXIA (*) (1)	0,8	2 859	(2 859)		452
HOLDCO SIIC (2)	75,1	2 586	(83)	2 503	2 586
CNP ASSURANCES (*)	43,9	1 662		1 662	1 479
LA POSTE	22,9	1 473		1 473	1 473
SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE	100,0	975		975	963
CDC INFRASTRUCTURE	100,0	793		793	793
VEOLIA TRANSDEV	50,0	691	(491)	200	398
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	33,2	236		236	235
SA OSEO	26,9	333		333	194
COMPAGNIE DES ALPES (*)	39,9	183		183	183
CDC ENTREPRISE ELAN PME	100,0	125		125	125
EGIS	74,9	119		119	119
<b>Sous-total des principales participations</b>		<b>22 174</b>	<b>(3 633)</b>	<b>18 541</b>	<b>19 139</b>
<b>Autres titres de participation, avances et créances</b>		<b>2 110</b>	<b>(380)</b>	<b>1 730</b>	<b>1 971</b>
<b>Total des participations, avances et créances</b>		<b>24 284</b>	<b>(4 013)</b>	<b>20 271</b>	<b>21 110</b>

(\*) Participations cotées

(1) cf. faits marquants.

(2) Le rapprochement entre Icade et Siic s'est traduit par un apport des titres Icade à la SAS Holdco SIIC.

### 3.4.Participations

#### 3.4.2 Mouvements

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements (3)	31.12.2012
<b>Titres de participation</b>	<b>20 641</b>	<b>(165)</b>	<b>(331)</b>	<b>(395)</b>	<b>19 750</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>23 584</b>	<b>856</b>	<b>(356)</b>	<b>(395)</b>	<b>23 689</b>
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	<i>1 508</i>	<i>460</i>	<i>(356)</i>	<i>2 423</i>	<i>4 035</i>
<i>Parts dans les entreprises liées (1)</i>	<i>22 076</i>	<i>396</i>		<i>(2 818)</i>	<i>19 654</i>
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>(2 943)</b>	<b>(1 021)</b>	<b>25</b>		<b>(3 939)</b>
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	<i>(187)</i>	<i>(15)</i>	<i>10</i>	<i>(2 856)</i>	<i>(3 050)</i>
<i>Parts dans les entreprises liées (2)</i>	<i>(2 756)</i>	<i>(1 006)</i>	<i>15</i>	<i>2 858</i>	<i>(889)</i>
<b>Avances et créances rattachées</b>	<b>469</b>	<b>218</b>	<b>(203)</b>	<b>37</b>	<b>521</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>532</b>	<b>239</b>	<b>(213)</b>	<b>37</b>	<b>595</b>
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	<i>448</i>	<i>142</i>	<i>(130)</i>	<i>(1)</i>	<i>459</i>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	<i>84</i>	<i>97</i>	<i>(83)</i>	<i>38</i>	<i>136</i>
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>(63)</b>	<b>(21)</b>	<b>10</b>		<b>(74)</b>
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	<i>(53)</i>	<i>(11)</i>	<i>7</i>		<i>(57)</i>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	<i>(10)</i>	<i>(10)</i>	<i>3</i>		<i>(17)</i>
<b>Participations</b>	<b>21 110</b>	<b>53</b>	<b>(534)</b>	<b>(358)</b>	<b>20 271</b>

(1) Au cours de l'année 2012, les principales augmentations sont les suivantes : 183 M€ pour la CNP et 139 M€ dans SA OSEO.

(2) Dont au 31 décembre 2012, une dotation pour dépréciation sur Dexia à hauteur de 452 M€.

(3) Dont au 31 décembre 2012:

- déconsolidation du titre Dexia suite à la recapitalisation décidée le 21 décembre 2012

- transferts de participations à titre de l'activité de portefeuille (TAP).

### 3.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

#### 3.5.1 Ventilation

	31.12.2012		31.12.2011	
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant brut Amortissements et dépréciations Montant net
(en millions d'euros)				
<b>Immobilisations d'exploitation</b>	808	(307)	501	857 (349) 508
<b>Immobilisations de placement</b>	2 891	(332)	2 559	2 878 (292) 2 586
- immobilisations en cours	5		5	5 5
- terrains et immeubles	357	(179)	178	354 (171) 183
- forêts et réserves foncières	25		25	21 21
- sociétés propriétaires d'immeubles de placement	2 504	(153)	2 351	2 498 (121) 2 377
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 699</b>	<b>(639)</b>	<b>3 060</b>	<b>3 735 (641) 3 094</b>
Concessions, licences, brevets	415	(333)	82	535 (470) 65
Autres immobilisations	138	(6)	132	105 105
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>553</b>	<b>(339)</b>	<b>214</b>	<b>640 (470) 170</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>4 252</b>	<b>(978)</b>	<b>3 274</b>	<b>4 375 (1 111) 3 264</b>

### 3.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

#### 3.5.2 Mouvements

(en millions d'euros)	Net au 31.12.2011	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres mouvements	Net au 31.12.2012
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>508</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>501</b>
Immobilisations corporelles d'exploitation brutes	857	16	(6)	(59)	808
Amortissements et dépréciations	(349)	(21)	5	58	(307)
<b>Immobilisations corporelles de placement</b>	<b>2 586</b>	<b>327</b>	<b>(343)</b>	<b>(11)</b>	<b>2 559</b>
Immobilisations en cours brutes	5	7	(7)		5
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles brutes	354		(8)	11	357
Dépréciations et amortissements des terrains et immeubles	(171)	(9)	3	(2)	(179)
Forêts et réserves foncières brutes	21	4			25
Dépréciations et amortissements des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement brutes	2 498	370	(342)	(22)	2 504
Dépréciations et provisions des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(121)	(45)	11	2	(153)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>170</b>	<b>45</b>	<b>(1)</b>		<b>214</b>
Immobilisations incorporelles brutes	640	122	(87)	(122)	553
Amortissements et dépréciations	(470)	(77)	86	122	(339)
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>3 264</b>	<b>367</b>	<b>(345)</b>	<b>(12)</b>	<b>3 274</b>

### 3.6 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charges à répartir sur plusieurs exercices	777	262
Charges constatées d'avance	37	41
Produits à recevoir	102	58
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	356	938
Autres comptes de régularisation (1)	7 090	7 701
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>8 362</b>	<b>9 000</b>
Débiteurs divers	4 488	2 632
Créances douteuses sur opérations diverses	4	4
Stocks et assimilés (Forêts)	45	40
Dépréciations des actifs divers	(5)	(5)
<b>Actifs divers</b>	<b>4 532</b>	<b>2 671</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>12 894</b>	<b>11 671</b>

(1) Dont au 31 décembre 2012, fonds reçus de l'Etat au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 5 894 M€ (6 392 M€ au 31 décembre 2011) cf note 6.1.

### 3.7 Opérations interbancaires - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires créditeurs	726	678
Comptes courants du fonds d'épargne	491	319
Intérêts courus		
<b>Dettes envers les établissements de crédit à vue</b>	<b>1 217</b>	<b>997</b>
Comptes et emprunts à terme	12 610	1 698
Titres donnés en pension livrée	209	4 305
Intérêts courus	86	11
<b>Dettes envers les établissements de crédit à terme</b>	<b>12 905</b>	<b>6 014</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>14 122</b>	<b>7 011</b>



### 3.8 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires créditeurs (1)	42 511	42 805
Intérêts courus		1
<b>Comptes ordinaires créditeurs à la clientèle</b>	<b>42 511</b>	<b>42 806</b>
Emprunts auprès de la clientèle financière	13	42
Consignations	4 093	3 842
Comptes créditeurs à terme	2 202	2 572
Titres donnés en pension livrée		167
Autres sommes dues à la clientèle	5	6
Intérêts courus	560	549
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>	<b>6 873</b>	<b>7 178</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>49 384</b>	<b>49 984</b>

(1) Le solde de comptes ordinaires créditeurs de 42 510 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 24 833 M€ (27 026 M€ au 31 décembre 2011), des mandataires et administrateurs judiciaires pour 5 690 M€ (5 518 M€ au 31 décembre 2011), du compte FRR pour 2 453 M€ (2 297 M€ au 31 décembre 2011), et des huissiers pour 446 M€ (455 M€ au 31 décembre 2011).

### 3.9 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Emissions à court terme</b>	<b>14 940</b>	<b>19 079</b>
Euro commercial papers (ECP)	14 602	12 467
Certificats de dépôts	338	6 612
<b>Emissions à moyen terme</b>	<b>12 607</b>	<b>9 733</b>
Euro medium term notes (EMTN)	12 437	9 693
Bons à moyen terme négociables (BMTN)	170	40
<b>Dettes rattachées</b>	<b>155</b>	<b>133</b>
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</b>	<b>27 702</b>	<b>28 945</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>27 702</b>	<b>28 945</b>

### 3.10 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Produits constatés d'avance	236	260
Charges à payer	152	138
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	511	265
Autres comptes de régularisation (1)	7 231	8 376
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>8 130</b>	<b>9 039</b>
Dettes de titres	2 630	
Créditeurs divers	383	393
Versements restant à effectuer :	2 539	3 219
- sur titres de participation (2)	2 263	2 889
- sur TAP	276	330
<b>Passifs divers</b>	<b>5 552</b>	<b>3 612</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>13 682</b>	<b>12 651</b>

(1) Dont dettes vis-à-vis de l'Etat au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 5 894 M€ (6 392 M€ au 31 décembre 2011) cf note 6.1.

(2) Dont au 31 décembre 2012, un complément de prix en faveur de l'Etat de 314 M€ dans le cadre de l'augmentation de capital de La Poste et un versement restant à effectuer en faveur du Fonds Stratégique d'Investissement pour 1 852 M€.

### 3.11 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2011		31.12.2012	
	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>123</b>	<b>(7)</b>	<b>(5)</b>	<b>150</b>
- retraites	41	(1)		51
- médailles du travail	22	(1)		25
- accord cadre (1)	60	(5)	(5)	74
<b>Provisions pour risques immobiliers</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
- Autres	1			1
<b>Provisions pour risques de contrepartie</b>	<b>34</b>	<b>(22)</b>		<b>16</b>
- engagement par signature	5	(4)		2
- prêts	19	(18)		1
- autres	10	3		13
<b>Provisions pour impôts (2)</b>	<b>303</b>	<b>(73)</b>		<b>230</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>291</b>	<b>(31)</b>	<b>(156)</b>	<b>118</b>
- sur participations	22	(1)	(6)	18
- sur instruments de marché	185	11	(139)	57
- sur prêts bonifiés (3)	78	(28)	(10)	40
- autres	6	(2)	(1)	3
<b>Provisions</b>	<b>752</b>	<b>(60)</b>	<b>(161)</b>	<b>515</b>

(1) Correspond au nouvel accord cadre 2012 - 2014.

(2) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition.

(3) Correspond aux provisions sur les bonifications de prêts du fonds d'épargne.

### 3.12 Variation des capitaux propres

	Réserves générales	Ecart de réévaluation	Prov. réglementées Subventions d'invest.	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
(en millions d'euros)								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>19 178</b>	<b>34</b>		<b>(1 618)</b>	<b>1 118</b>	<b>18 712</b>	<b>473</b>	<b>19 185</b>
Affectation du résultat 2010				1 118	(1 118)			
Versement 2011 au titre du résultat 2010				(839)		(839)		(839)
Autres variations								
Résultat au 31 décembre 2011					198		198	198
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>19 178</b>	<b>34</b>		<b>(1 339)</b>	<b>198</b>	<b>18 071</b>	<b>473</b>	<b>18 544</b>
Affectation du résultat 2011				198	(198)			
Versement 2012 au titre du résultat 2011 (1)				(102)		(102)		(102)
Autres variations								
Résultat au 31 décembre 2012					348		348	348
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	<b>19 178</b>	<b>34</b>		<b>(1 243)</b>	<b>348</b>	<b>18 317</b>	<b>473</b>	<b>18 790</b>

(1) Le versement à l'Etat en 2012 au titre de l'exercice 2011 correspond à 50% du résultat consolidé part du Groupe, dans la limite de 75% du résultat individuel, soit 102,86 M€.

### 3.13. Risques de crédit

#### 3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31.12.2012					31.12.2011	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>6 311</b>		<b>6</b>	<b>16</b>	<b>(22)</b>	<b>6 311</b>	<b>10 257</b>
France	5 316		6	16	(22)	5 316	8 925
Europe	992					992	1 251
Autres	3					3	81
<b>Répartition par durée résiduelle</b>	<b>6 311</b>		<b>6</b>	<b>16</b>	<b>(22)</b>	<b>6 311</b>	<b>10 257</b>
Inférieure à 3 mois	4 506		4	10	(13)	4 507	9 937
De 3 mois à 1 an	2					2	315
De 1 an à 5 ans	1 803		2	6	(9)	1 802	5
Supérieure à 5 ans							

### 3.13. Risques de crédit

#### 3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle

	31.12.2012					31.12.2011	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>5 944</b>		<b>21</b>	<b>379</b>	<b>(315)</b>	<b>6 029</b>	<b>5 772</b>
France	5 935		21	361	(297)	6 020	5 760
Europe				18	(18)		
Autres	9					9	12
<b>Répartition par durée résiduelle</b>	<b>5 944</b>		<b>21</b>	<b>379</b>	<b>(315)</b>	<b>6 029</b>	<b>5 772</b>
Inférieure à 3 mois	1 393		4	48	(41)	1 404	1 321
De 3 mois à 1 an	189		1	14	(11)	193	161
De 1 an à 5 ans	2 232		8	162	(134)	2 268	1 981
Supérieure à 5 ans	2 130		8	155	(129)	2 164	2 309
<b>Répartition par secteur</b>	<b>5 944</b>		<b>21</b>	<b>379</b>	<b>(315)</b>	<b>6 029</b>	<b>5 772</b>
Sociétés commerciales	2 533		9	38	(45)	2 535	2 429
Clients particuliers	1 379		8	17	(22)	1 382	1 356
Administrations publiques	625					625	592
EPIC - SEM	823		1	3	(3)	824	544
Autres	127			215	(215)	127	354
Professions juridiques	243		1		(1)	243	246
Administrations privées	63		2	106	(29)	142	97
HLM	71					71	75
Collectivités locales	67					67	59
Etats et assimilés	10					10	10
Sociétés financière	3					3	10

### 3.13. Risques de crédit

#### 3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe

	31.12.2012				31.12.2011
	Encours bruts sains (1)	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total (1) Total
(en millions d'euros)					
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>56 441</b>			<b>(5)</b>	<b>56 436</b>
France	32 696			(2)	32 694
Europe	20 806			(3)	20 803
Autres	2 939				2 939
<b>Répartition par durée résiduelle</b>	<b>56 441</b>			<b>(5)</b>	<b>56 436</b>
Inférieure à 3 mois	5 674			(1)	5 673
De 3 mois à 1 an	23 773			(1)	23 772
De 1 an à 5 ans	11 634				11 634
Supérieure à 5 ans	15 360			(3)	15 357
<b>Répartition par notations (2)</b>	<b>56 441</b>			<b>(5)</b>	<b>56 436</b>
AAA	7 906			(1)	7 905
AA	22 546			(2)	22 544
A	22 055			(1)	22 054
BBB	3 367			(1)	3 366
BB	54				54
B	10				10
CCC					
non renseigné	503				503

(1) hors titres empruntés.

(2) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch



### 3.14. Eléments du bilan

#### 3.14.1 Ventilation par devises - Valeurs nettes après dépréciation

(en millions d'euros)	Euro	USD	GBP	autres	Total
<b>Actif</b>					
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	29 757	192		1 270	31 219
Caisse et banques centrales	3 670				3 670
Effets publics et valeurs assimilées	21 083	155			21 238
Créances sur les établissements de crédit	5 004	37		1 270	6 311
<b>Opérations avec la clientèle</b>	6 015	5	3	6	6 029
Comptes ordinaires débiteurs	622	5	3	6	636
Autres concours à la clientèle	5 393				5 393
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>	41 685	3 341	2 294	3 189	50 509
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 769	2 305	1 586	2 169	37 829
Actions et autres titres à revenu variable	9 916	1 036	708	1 020	12 680
<b>Participations</b>	20 265			6	20 271
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	3 274				3 274
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	12 241	644	2	7	12 894
<b>Total actif</b>	<b>113 237</b>	<b>4 182</b>	<b>2 299</b>	<b>4 478</b>	<b>124 196</b>
<b>Passif</b>					
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	12 922	783	157	260	14 122
Dettes envers les établissements de crédit à vue	798	2	157	260	1 217
Dettes envers les établissements de crédit à terme	12 124	781			12 905
<b>Opérations avec la clientèle</b>	48 339	441	135	469	49 384
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	41 584	441	135	351	42 511
Autres dettes envers la clientèle	6 755			118	6 873
<b>Dettes représentées par un titre</b>	7 228	15 387	2 262	2 825	27 702
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	13 618	43	18	3	13 682
<b>Provisions</b>	515				515
<b>Dépôts de garantie</b>	1				1
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	473				473
<b>Capitaux propres ( Hors FRBG)</b>	18 317				18 317
Réserves et autres	17 969				17 969
Résultat de l'exercice	348				348
<b>Total passif</b>	<b>101 413</b>	<b>16 654</b>	<b>2 572</b>	<b>3 557</b>	<b>124 196</b>

### 3.14. Eléments du bilan

#### 3.14.2 Ventilation par durée restant à courir - Valeurs nettes après dépréciation

(en millions d'euros)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Actif</b>						
Créances sur établissements de crédit	4 507	2	1 802			6 311
Créances sur la clientèle	1 404	193	2 268	2 164		6 029
Titres de placement	5 020	21 964	5 030	3 447		35 461
Effets publics et valeurs assimilées	6	511	825	374		1 716
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 014	21 453	4 205	3 073		33 745
Titres d'investissement	648	1 763	6 551	11 910		20 872
Effets publics et valeurs assimilées	474	1 523	4 976	9 913		16 886
Obligations et autres titres à revenu fixe	174	240	1 575	1 997		3 986
Titres de transaction	5	45	53			103
Effets publics et valeurs assimilées (1)	5					5
Obligations et autres titres à revenu fixe		45	53			98
<b>Passif</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	1 991	331	11 800			14 122
Dettes envers la clientèle	44 353	1 147	428	3 456		49 384
Dettes représentées par un titre	10 366	6 929	4 641	5 766		27 702

(1) hors titres empruntés

## 4.1 Engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Opérations de change comptant</b>		
Euros achetés non encore reçus	53	4
Devises achetées non encore reçues	2	11
Euros vendus non encore livrés	2	11
Devises vendues non encore livrées	53	4
<b>Opérations de change à terme</b>		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	7 817	844
<i>Devises à livrer</i>	7 743	892
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	19 530	17 135
<i>Euros à livrer</i>	19 431	17 991
<b>Report/déport non couru</b>		
A recevoir	37	15
A payer	17	12

## 4.2 Instruments financiers à terme

	31.12.2012				31.12.2011			
	Transaction		Trésorerie/couverture		Transaction		Trésorerie/couverture	
	Engagements donnés - Achat / Emprunt	Engagements reçus - Vente / prêt	Engagements donnés - Achat / Emprunt	Engagements reçus - Vente / prêt	Engagements donnés - Achat / Emprunt	Engagements reçus - Vente / prêt	Engagements donnés - Achat / Emprunt	Engagements reçus - Vente / prêt
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>OPERATIONS FERMES</b>								
Marchés organisés		4						
Autres contrats		4						
Marchés gré à gré	10 487	10 487	14 227	14 227	19 240	19 240	13 210	13 210
Swaps de laux (1)	10 487	10 487	14 227	14 227	19 240	19 240	13 210	13 210
<i>Juste Valeur</i>	25	23	1 999	1 576	87	61	2 349	1 921
Autres contrats								
<b>OPERATIONS CONDITIONNELLES</b>								
Marchés organisés								
Autres options								
Marchés gré à gré		7				7		
Autres options		7				7		

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

### 4.3. Instruments financiers à terme

#### 4.3.1 Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	TOTAL	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	TOTAL
<b>Opérations fermes</b>										
Swaps de taux donnés	5 610	7 067	6 476	5 561	24 714	10 253	9 486	6 839	5 672	32 450
Swaps de taux reçus	5 610	7 067	6 476	5 561	24 714	10 253	9 486	6 839	5 672	32 450
Autres contrats donnés										
Autres contrats reçus	4				4					
<b>Opérations conditionnelles</b>										
Autres options données										
Autres options reçues	7				7				7	7

#### 4.3.2 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Euro	USD	GBP	Autres	TOTAL	Euro	USD	GBP	Autres	TOTAL
<b>Opérations fermes</b>										
Swaps de taux donnés	23 856	303		555	24 714	31 506	101	120	723	32 450
Swaps de taux reçus	23 856	303		555	24 714	31 506	101	120	723	32 450
Autres contrats donnés										
Autres contrats reçus		4			4					
<b>Opérations conditionnelles</b>										
Autres options données										
Autres options reçues	7				7	7				7

#### 4.3.3 Ventilation par zone géographique (des swaps de taux)

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	12 448	17 632
Europe	12 166	14 375
Autres	100	443
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>24 714</b>	<b>32 450</b>

#### 4.4 Risques de crédit - Engagements donnés - Ventilation par zone

	31.12.2012	31.12.2011
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
(en millions d'euros)		
France	28 813	18 663
Europe	8 547	6 868
Autres	18	32
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>37 378</b>	<b>25 563</b>

## 5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts sur banque centrale	6	15
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	6	16
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		1
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	30	27
Produits sur report/déport	78	28
Autres intérêts et produits assimilés	11	22
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>131</b>	<b>109</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(2)	(7)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(8)	(54)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(88)	(6)
Charges sur report/déport	(12)	(52)
Autres intérêts et charges assimilées	(2)	(2)
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>(112)</b>	<b>(121)</b>

## 5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	6	10
Intérêts sur crédit à la clientèle	164	228
Intérêts sur prêts à la clientèle et valeurs reçues en pension		
Autres intérêts et produits assimilés	9	11
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle</b>	<b>179</b>	<b>249</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(318)	(361)
Intérêts sur consignations	(38)	(35)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(34)	(44)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		(1)
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle</b>	<b>(390)</b>	<b>(441)</b>



### 5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Effets publics	73	106
- fonds d'Etat	70	49
- bons du Trésor	3	57
Obligations	49	47
Autres titres à revenu fixe	705	653
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres de placement</b>	<b>827</b>	<b>806</b>
Effets publics	626	607
- fonds d'Etat	626	605
- bons du Trésor		2
Obligations	37	43
Autres titres à revenu fixe	132	134
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement</b>	<b>795</b>	<b>784</b>
<b>Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1 622</b>	<b>1 590</b>
<b>Intérêts sur certificats de dépôts négociables</b>		<b>(37)</b>
<b>Intérêts sur autres titres de créances négociables (BMTN, EMTN et ECP)</b>	<b>(388)</b>	<b>(321)</b>
<b>Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>(388)</b>	<b>(358)</b>

## 5.4 Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Micro-couverture	277	249
<i>Swaps de taux</i>	166	185
<i>Swaps financiers</i>	69	41
<i>Swaps complexes</i>	42	23
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>277</b>	<b>249</b>
Micro-couverture	(342)	(326)
<i>Swaps de taux</i>	(281)	(276)
<i>Swaps financiers</i>	(25)	(20)
<i>Swaps complexes</i>	(36)	(30)
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(342)</b>	<b>(326)</b>

## 5.5 Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Actions	64	48
OPCVM	8	6
Autres titres à revenu variable	9	8
<b>Revenus des titres de placement</b>	<b>81</b>	<b>62</b>
Actions	386	428
OPCVM	4	
Autres titres à revenu variable	3	3
<b>Revenus des titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>393</b>	<b>431</b>
<b>Revenus des titres de participation</b>	<b>665</b>	<b>644</b>
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>1 139</b>	<b>1 137</b>

## 5.6 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	7		6	
Opérations sur titres		(13)		(13)
Prestations de services et divers	15	(23)	14	(27)
<b>Commissions</b>	<b>22</b>	<b>(36)</b>	<b>20</b>	<b>(40)</b>
<b>Total net</b>	<b>(14)</b>		<b>(20)</b>	

## 5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat sur opérations sur titres de transaction	3	9
Résultat sur opérations de change	(2)	12
Résultat sur opérations sur instruments financiers	5	(16)
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

## 5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat de cession des titres de placement	(6)	(24)
- effets publics et valeurs assimilées	(1)	4
. fonds d'Etat	(1)	
. bons du Trésor		4
- obligations		
- autres titres à revenu fixe	(22)	(27)
- actions	22	(7)
- OPCVM et autres titres à revenu variable	(5)	6
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	(1)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement	308	(315)
<b>Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement</b>	<b>301</b>	<b>(340)</b>
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	162	293
- obligations convertibles		
- actions	154	272
- OPCVM et autres titres à revenu variable	8	21
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(2)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(228)	1
<b>Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>(68)</b>	<b>292</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>233</b>	<b>(48)</b>

## 5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations de placement	28		95	(31)
Dotations/reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	11	(54)	72	(43)
Revenus et charges sur immeubles de placement	244	(36)	154	(41)
<b>Produits et charges sur immobilisations de placement</b>	<b>283</b>	<b>(90)</b>	<b>321</b>	<b>(115)</b>
Charges refacturées, produits rétrocedés et transferts de charges	1		1	
Rémunérations versées aux préposés		(71)		(70)
Autres produits et charges divers d'exploitation	77	(269)	149	(363)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>78</b>	<b>(340)</b>	<b>150</b>	<b>(433)</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>361</b>	<b>(430)</b>	<b>471</b>	<b>(548)</b>
<b>Total net</b>		<b>(69)</b>		<b>(77)</b>

### 5.10.1 Produits et charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Salaires et traitements	(352)	(338)
Autres charges sociales	(194)	(180)
Intéressement	(23)	(23)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(50)	(47)
Dotations/reprises des dépréciations sur frais de personnel	(25)	(2)
<b>Frais de personnel</b>	<b>(644)</b>	<b>(590)</b>
Impôts et taxes	(13)	(10)
Loyers, charges locatives	(11)	(11)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Etudes et recherches	(143)	(130)
Services extérieurs - divers	(59)	(67)
Autres charges	(24)	(24)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(251)</b>	<b>(243)</b>
Refacturation	498	474
<b>Refacturation</b>	<b>498</b>	<b>474</b>
<b>Produits et charges générales d'exploitation</b>	<b>(397)</b>	<b>(359)</b>



## 5.10.2 Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31.12.2012	31.12.2011
Droit public	903	862
Droit privé	1 721	1 563
Statutaires des mines	42	45
<b>Effectif moyen: cadres</b>	<b>2 666</b>	<b>2 470</b>
Droit public	3 177	3 252
Droit privé	311	307
Statutaires des mines	176	195
<b>Effectif moyen: non cadres</b>	<b>3 664</b>	<b>3 754</b>
<b>Total effectif moyen</b>	<b>6 330</b>	<b>6 224</b>
Droit public	892	932
Droit privé	1 799	1 619
Statutaires des mines	41	43
<b>Effectif de clôture: cadres</b>	<b>2 732</b>	<b>2 594</b>
Droit public	3 123	3 208
Droit privé	316	321
Statutaires des mines	164	186
<b>Effectif de clôture: non cadres</b>	<b>3 603</b>	<b>3 715</b>
<b>Total effectif de clôture</b>	<b>6 335</b>	<b>6 309</b>

## 5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Dotations / immobilisations incorporelles</b>	<b>(71)</b>	<b>(61)</b>
Concessions et logiciels	(71)	(61)
<b>Dotations / immobilisations corporelles</b>	<b>(21)</b>	<b>(22)</b>
Immeubles et agencements	(19)	(20)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(2)
<b>Dotations nettes aux amortissements des immobilisations d'exploitation</b>	<b>(92)</b>	<b>(83)</b>
<b>Dotations / immobilisations incorporelles</b>	<b>(6)</b>	
Concessions et logiciels	(6)	
<b>Dotations nettes aux dépréciations des immobilisations d'exploitation</b>	<b>(6)</b>	
<b>Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(98)</b>	<b>(83)</b>

## 5.12 Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dépréciation des créances	(9)	(3)
Risques de contrepartie (1)	(3)	(62)
<b>Dotations pour dépréciations et provisions</b>	<b>(12)</b>	<b>(65)</b>
Dépréciation des créances	7	4
Risques de contrepartie	18	4
<b>Reprises de dépréciations et provisions</b>	<b>25</b>	<b>8</b>
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(19)	(2)
<b>Pertes et récupérations</b>	<b>(19)</b>	<b>(2)</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>(6)</b>	<b>(59)</b>

(1) Dont au 31 décembre 2011, une provision pour dépréciation de 60 M€ sur les titres grecs, reprise au 31 décembre 2012 en gains ou pertes sur actifs immobilisés.

### 5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	(1)
<b>Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
Gains/pertes sur cessions des participations et autres titres détenus à long terme et gains/pertes sur avances (1)	20	(145)
Dotations/reprises des dépréciations sur participations et avances (2)	(1 003)	(874)
<b>Gains ou pertes sur titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>	<b>(983)</b>	<b>(1 019)</b>
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>(984)</b>	<b>(1 020)</b>

(1) Dont perte nette de 2 M€ sur les titres grecs cédés au 31/12/2012, après reprise de la provision de 60 M€ constatée au 31/12/2011.

(2) Dont au 31 décembre 2012, une dotation aux provisions de 452 M€ pour Dexia et de 198 M€ pour Véolia Transdev (au 31 décembre 2011, 926 M€ pour Dexia et 293 M€ pour Véolia Transdev) cf. faits marquants.

## 5.14 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(512)	(223)
Dotations/reprises nettes aux provisions pour impôts	73	(6)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(439)</b>	<b>(229)</b>

## 6.1 Programme d'Investissement d'Avenir

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de 8 conventions et 10 actions du Programme d'investissement d'avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'Etat a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Sur l'année 2012, l'enveloppe a été globalement réduite de 498 millions d'euros. Cette enveloppe versée par l'Etat, après imputation des coûts de gestion, se répartit ainsi :

(en millions d'euros)

COMPTES DE REGULARISATION ACTIFS	31.12.2012	31.12.2011	COMPTES DE REGULARISATION PASSIFS	31.12.2012	31.12.2011
<b>Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir</b>	<b>5 894</b>	<b>6 392</b>	<b>Créance de restitution de l'Etat au titre de l'emprunt national</b>	<b>5 894</b>	<b>6 392</b>
Fonds pour la société numérique services	1 514	2 213	Fonds pour la société numérique services	1 514	2 213
Fonds pour la société numérique infrastructures	1 972	1 956	Fonds pour la société numérique infrastructures	1 972	1 956
Ville de demain	842	998	Ville de demain	842	998
Fonds national d'amorçage	573	388	Fonds national d'amorçage	573	388
Formation en alternance Hébergement	247	250	Formation en alternance Hébergement	247	250
Formation en alternance Appareil de modernisation	240	247	Formation en alternance Appareil de modernisation	240	247
Plates-formes d'innovation des pôles de compétitivité	48	199	Plates-formes d'innovation des pôles de compétitivité	48	199
Economie sociale et solidaire	92	92	Economie sociale et solidaire	92	92
France Brevets	49	49	France Brevets	49	49
Fonds Ecotechnologies	150		Fonds Ecotechnologies	150	
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	167		Sociétés d'accélération des transferts de technologie	167	

## 6.2 Exposition aux dettes souveraines

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeurs brutes (1)	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes (1)	Dépréciation	Valeurs nettes
Afrique du Sud	79		79	42		42
Allemagne	3 906		3 906	4 983		4 983
Autriche	803		803	949		949
Belgique	219		219	526		526
Brésil	102		102	78		78
Canada	72		72	72		72
Chili	20		20	20		20
Espagne	1 499		1 499	2 315	(1)	2 314
Finlande	223		223	223		223
France	10 247		10 247	7 808	(3)	7 805
Grèce				83	(60)	23
Irlande	709		709	710		710
Islande				10		10
Israël	46		46	24		24
Italie	236		236	292	(17)	276
Luxembourg	12		12			
Mexique	47		47	11		11
Pays-Bas	120		120	119		119
Pologne	112		112			
Qatar	61		61			
Slovénie	23		23			
République de Corée (Corée du Sud)	66		66	16		16
République tchèque	5		5			
<b>Total de l'exposition</b>	<b>18 607</b>		<b>18 607</b>	<b>18 282</b>	<b>(81)</b>	<b>18 201</b>

(1) La valeur brute inclut le capital, les primes/décotes et les créances rattachées, hors titres empruntés.

**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GENERALE**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GENERALE**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

### **CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

56, rue de Lille  
75007 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

---

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un environnement complexe, lié au contexte actuel des marchés financiers et de crise économique, tel que décrit dans la note « 1. Environnement économique, événements marquants de la période & postérieurs à la clôture » et dans le paragraphe « XIV. Recours à des estimations » de la note « 2. Principes d'élaboration des comptes ». C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Evaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans une activité bancaire ou financière. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués par la Section Générale à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (paragraphe 3.1 de la note « 2-Principes d'élaboration des comptes », notes 3.3, 3.4, 5.8 et 5.13 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

### Provisionnement des engagements sociaux

Comme indiqué dans le paragraphe X de la note « 2. Principes d'élaboration des comptes » et dans la note 3.11 de l'annexe, la Section Générale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 2 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Patrice Morot



Bruno Tesnière



Charles de Boisriou



Gilles Rainaut